

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00229 Numéro SIREN : 775 577 018 Nom ou dénomination : CREDIT MUTUEL ARKEA

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2022 sous le numéro de dépôt 4563



Crédit Mutuel
ARKEA

Comptes au 31 décembre 2021

Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes sociaux du 31.12.2021

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales	1	15 252 073	12 301 261
Effets publics et valeurs assimilées	2	2 833 605	3 997 390
Créances sur les établissements de crédit	3	46 142 946	42 268 326
Opérations avec la clientèle	4	2 546 887	660 938
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	10 245 849	8 886 486
Actions et autres titres à revenu variable		198 905	154 552
Participations et autres titres détenus à long terme	6	342 459	371 806
Parts dans les entreprises liées	6	5 337 076	5 053 719
Immobilisations incorporelles	7	13 508	14 378
Immobilisations corporelles	7	140 868	140 629
Autres actifs	8	697 030	848 587
Comptes de régularisation	9	381 579	443 421
Total		84 132 785	75 141 493

Passif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers les établissements de crédit	10	60 402 406	54 468 276
Opérations avec la clientèle	11	5 671 275	3 527 171
Dettes représentées par un titre	12	11 444 772	10 643 502
Autres passifs	13	358 662	365 984
Comptes de régularisation	14	707 848	702 787
Provisions	15	70 234	74 279
Dettes subordonnées	16	2 450 684	2 450 723
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		723 066	607 758
Capitaux propres hors FRBG	17	2 303 838	2 301 013
Capital souscrit		1 258 075	1 258 075
Primes d'émission		6 175	5 438
Réserves		1 012 826	1 009 271
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 545	4 532
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		22 217	23 697
Total		84 132 785	75 141 493

W2

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés	21	3 461 035	3 382 142
Engagements de financement		927 877	765 671
Engagements de garantie		2 523 579	2 609 384
Engagements sur titres		9 579	7 087
Engagements reçus	21	15 787 775	13 623 736
Engagements de financement		15 396 546	13 235 805
Engagements de garantie		214 241	185 959
Engagements sur titres		176 988	201 972
Instruments financiers à terme	22	101 757 614	98 294 060

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés	23	1 252 387	1 177 390
Intérêts et charges assimilés	23	-1 377 170	-1 301 855
Revenus des titres à revenu variable	24	315 316	281 701
Commissions (produits)	25	56 925	52 038
Commissions (charges)	25	-96 883	-101 318
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	2 650	-3 562
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	53 901	40 483
Autres produits d'exploitation bancaire		10 407	3 579
Autres charges d'exploitation bancaire		-5 439	-5 486
PRODUIT NET BANCAIRE		212 094	142 970
Charges générales d'exploitation	27	-166 123	-133 259
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-4 798	-4 448
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		41 173	5 263
Coût du risque	28	1 002	1 387
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		42 175	6 650
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	29	10 998	-48 774
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		53 173	-42 124
Résultat exceptionnel	30	-1 346	35 049
Impôt sur les bénéfices	31	85 698	99 923
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-115 308	-69 151
RÉSULTAT NET		22 217	23 697

Annexe

Comptes sociaux du 31.12.2021

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives. Elle est régie par :

- La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Les articles L231-1 à L231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- Les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- Les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- Les articles L512-55 à L512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- Les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur

Faits marquants de l'exercice

Depuis le début de la crise sanitaire, Crédit Mutuel Arkéa est totalement mobilisé pour aider ses clients à traverser la crise. Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur son modèle d'affaires, son ancrage au plus près de ses territoires et une structure financière robuste pour accompagner ses clients.

Le résultat, après dotation de 115 M€ au FRBG, ressort à 22.2M€ au 31 décembre 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

A l'exception des notes 3 et 10, les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

Contexte

Conformément aux recommandations et observations émises par l'ANC le 24 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de la pandémie de la Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, les comptes de Crédit Mutuel Arkéa sont établis selon la méthode ciblée.

La méthode consiste à présenter les principaux impacts jugés pertinents de l'événement Covid-19 sur le compte de résultat et le bilan de la société.

Crise sanitaire liée à la COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a peu impacté la performance de l'entité sur l'exercice écoulé.

Les impacts financiers liés à la crise sanitaire du Covid-19 ne peuvent être distingués des variations liées aux autres impacts.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux règles précisées dans les articles L211-36 et suivants du code monétaire et financier, les opérations de pension entre établissements se retrouvant dans la situation où ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la même contrepartie sont compensées. Le montant des compensations des pensions impacte les postes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Le détail de cet impact figure dans les notes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Lorsque les paiements des échéances ont repris de manière régulière, les créances sont reclassées en encours sains. Les créances restructurées dont la probabilité de recouvrement est jugée suffisante figurent également en encours sains.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux provisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux provisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire. Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

La perte provisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut et de la valeur de la garantie.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisée, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs, la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte «créances irrécouvrables ».

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

La différence positive entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » ou de la catégorie "titres de transaction" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés. La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Les « autres titres détenus à long terme » sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité, pour chaque titre, s'appuie sur des méthodes d'évaluation fondée soit sur des approches de marché (multiples, benchmarks sectoriels, ...), des approches par les résultats (actualisation des flux futurs, DCF - Discounted Cash-Flows, DDM - Dividend Discount Model, ...) ou des approches par les coûts (actif net réévalué), permettant ainsi d'apprécier les perspectives de rentabilité. Pour les titres cotés sur un marché actif, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse moyen observé sur le dernier mois.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Zone de jugement et d'estimation

La détermination des justes valeurs des titres de capitaux propres en portefeuille est déterminée notamment en appliquant les recommandations de l'IPEV Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation) :

- les effets de la crise sanitaire et ses conséquences économiques sont pris en compte
- La juste valeur est établie sur la base des informations connues et connaissables à date d'évaluation
- Les mesures gouvernementales (dont les mesures trésorerie) sont intégrées si elles sont assurées
- Le poids relatif des transactions récentes doit être considéré pour réaliser l'évaluation
- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché dans l'environnement actuel

Instruments de taux

Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et

produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêté.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clots et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essai et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ces évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Conformément à la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, l'application anticipée est possible pour les exercices clos à compter du 30 juin 2021. La société n'a pas opté pour cette application anticipée.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire. Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux ».

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion

officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Péréquation

Crédit Mutuel Arkéa n'a pas participé au mécanisme de péréquation interne aux entités mutualistes de Crédit Mutuel Arkéa au cours de cet exercice.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Caisses, Banques Centrales

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	19 411	19 004
Banques centrales	15 232 662	12 282 257
TOTAL	15 252 073	12 301 261

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

	31.12.2021			31.12.2020		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	2 457 314	374 939	2 832 253	3 609 177	382 720	3 991 897
Créances rattachées	2 263	1 200	3 463	4 504	1 196	5 700
TOTAL BRUT	2 459 577	376 139	2 835 716	3 613 681	383 916	3 997 597
Dépréciations	-2 111		-2 111	-207		-207
TOTAL NET	2 457 466	376 139	2 833 605	3 613 474	383 916	3 997 390
Plus et moins-values latentes	43 054	23 815	66 869	68 555	18 072	86 627
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	31 306	15 216	46 522	24 853	8 793	33 646

En 2021, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres et aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	13 551 147		13 551 147	13 736 946		13 736 946
Prêts, valeurs reçues en pension (*)		32 168 593	32 168 593		28 093 728	28 093 728
Créances rattachées	10 705	412 501	423 206	-1	437 653	437 652
TOTAL	13 561 852	32 581 094	46 142 946	13 736 945	28 531 381	42 268 326

(*) Au 31/12/2021, le montant des pensions compensées est de 308 700 milliers d'euros ; au 31/12/2020, l'impact de cette compensation aurait été de 200 012 milliers d'euros.

L'épargne centralisée présentée dans les créances sur les établissements de crédit correspond au montant à payer à la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du dernier appel du mois.

Actifs subordonnés

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2021	31.12.2020
Créances sur les établissements de crédit	439 765	1 040 175

113

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

	31.12.2021	31.12.2020
(En milliers d'euros)		
Créances commerciales	2 062	1 898
Créances rattachées	0	0
Prêts et crédits	2 352 930	475 809
Créances rattachées	798	788
Comptes ordinaires	188 742	180 192
Créances rattachées	920	533
Créances douteuses	13 681	29 339
Créances rattachées	3 868	3 920
Dépréciations	-16 114	-31 541
TOTAL	2 546 887	660 938

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte de Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 3 408 041 milliers d'euros en 2021.

Dépréciations et provisions sur le risque de crédit constituées sur les opérations avec la clientèle :

	31.12.2020	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2021
(En milliers d'euros)					
Dépréciations déduites de l'actif	31 541	626	-16 053	0	16 114
Provisions inscrites au passif	4 664	2 256	-403	0	6 517
au titre des engagements par signature	4 480	2 041	-251	0	6 270
au titre des créances clientèle	184	215	-152	0	247
TOTAL	36 205	2 882	-16 456	0	22 631

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

	31.12.2021				31.12.2020			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	10 018 098	193 743	10 211 841	-	8 652 331	194 186	8 846 517
Créances rattachées	-	37 907	83	37 990	-	41 954	83	42 037
TOTAL BRUT	-	10 056 005	193 826	10 249 831	-	8 694 285	194 269	8 888 554
Dépréciations	-	-3 982	-	-3 982	-	-2 068	-	-2 068
TOTAL NET	-	10 052 023	193 826	10 245 849	-	8 692 217	194 269	8 886 486
Plus et moins-values latentes	-	22 683	-1 813	20 870	-	64 423	3 393	67 816
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	70 601	989	71 590	-	63 331	546	63 877

En 2021, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Note 6. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Participations					
Valeur brute	289 722	3 515	-29 115		264 122
Dépréciations	-13 348	-1 402	3 812		-10 938
Valeur nette	276 374	2 113	-25 303		253 184
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	95 985	8 749	-277	-14 523	89 934
Dépréciations	-553	-210	104		-659
Valeur nette	95 432	8 539	-173	-14 523	89 275
Entreprises liées					
Valeur brute	4 788 161	263 354		7 822	5 059 337
Mali affecté	312 390				312 390
Dépréciations	-46 832	-3 539	15 720		-34 651
Valeur nette	5 053 719	259 815	15 720	7 822	5 337 076

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 1 828 427 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2021.

WB

Liste des filiales et participations

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
SURAVENIR (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	2 072 070	169 588
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	1 419 066	109 852
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (1) 1, rue Dôme BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	298 858	13 898
SURAVENIR ASSURANCES (1) 2, rue Vasco de Gama - 44800 ST HERBLAIN	100,00%	193 883	45 676
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	193 202	-6 180
FEDERAL FINANCE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	170 443	34 855
FINANCO (1) 335, rue Antoine de Saint - Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	140 953	12 298
FEDERAL EQUIPEMENTS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	132 856	-27
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	101 756	1 467
MONEXT (1) Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 PARIS LA DEFENSE - CEDEX	100,00%	89 920	14 850
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP (1) 1 RUE LOUIS LICHOU 29480 LE RELECQ-KERHUON	100,00%	81 716	-1 850
ARKEA PUBLIC SECTOR SFH (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	76 375	2 407
ARKEA BANKING SERVICES (1) Place de la pyramide - Tour Ariane La défense - 92800 PUTEAUX	100,00%	41 813	-3 484
ARKEA CREDIT BAIL (1) 3, Avenue d'Alphas - 35760 SAINT GREGOIRE	100,00%	23 737	-6 031
NOUVELLE VAGUE, (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	14 293	-13 240
IZIMMO (1) 3, rue Edouard BELIN, 29200 BREST	100,00%	2 646	525
LEETCHI SA (1) 4, Rue de la tour des dames - 75009 PARIS CEDEX	100,00%	-3 301	-2 527
ARKEA BOURSE RETAIL (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	418 094	27 433
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	303 836	40 445
ARKEA FONCIERE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	98,08%	122 097	4 450
PUMPKIN (1) 26 Rue des ponts de Comines 59800 LILLE	94,98%	-8 989	-12 644
BUDGET INSIGHT (1) 84 Rue Beaubourg 75003 PARIS	92,28%	2 355	-2 542

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE (1)(2) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	83,24%	179 733	4 033
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISES LIÉES (DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %)			
CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL (1) 46, rue du bastion - 75017 PARIS	20,15%	601 732	9 848
YOUNITED (3) 21 rue de Châteaudun - 75009 PARIS	18,47%	78 266	-19 574

(1) Données sociales non arrêtées et non auditées au 31/12/2021

(2) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(3) Données au 31/12/2020

Opérations avec les entreprises liées et les participations

	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU	73 266	72 657	3 428 804	3 231 168
AUTRES EMPLOIS				
Créances	4 747 669	4 399 276	27 294 950	21 853 801
Obligations et autres titres à revenu fixe			4 002 868	1 488 739
TOTAL EMPLOIS	4 820 935	4 471 933	34 726 622	26 573 708
PASSIF				
Dettes	59 363	42 948	30 979 170	26 885 814
Dettes représentées par des titres			11 283	11 283
TOTAL RESSOURCES	59 363	42 948	30 990 453	26 897 097
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement			623 162	608 426
De garantie			837 375	712 961
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			1 460 537	1 321 387
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie			214 245	185 959
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			214 245	185 959

Au 31.12.2021, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

UB

Note 7. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	38 178	142	-140	38 180
Amortissements	-23 800	-872	-	-24 672
MONTANT NET	14 378	-730	-140	13 508
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	214 978	9 513	-5 841	218 650
Amortissements	-74 349	-3 646	494	-77 501
Dépréciations	-	-281	-	-281
MONTANT NET	140 629	5 586	-5 347	140 868

Les immobilisations incorporelles sont composées à 18% de fonds commercial à fin 2021.

La société détient des terrains d'exploitation pour une valeur de 1 354 milliers d'euros.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Eléments constitutifs	Achat	Reçu en apport	Cessions	Montant global	Dépréciations
Fonds de commerce CRCMSO	-	6 738	-	6 738	-
Total	-	6 738	-	6 738	-

Note 8. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Etat	15 937	42 251
Prime épargne-logement	22 904	23 732
Impôts différés actifs	9	10
Opérations sur titres	-	1
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	13 630	1 132
Dépôts de garantie versés	572 089	714 432
Autres débiteurs divers	72 461	67 029
TOTAL	697 030	848 587

Note 9. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs à l'encaissement	87 938	89 312
Comptes d'ajustement	13 923	7 914
Primes émission TCN et emprunts obligataires	46 864	45 812
Charges constatées d'avance	52 711	53 720
Produits à recevoir	173 529	237 438
Comptes de régularisation divers	6 614	9 225
TOTAL	381 579	443 421

Note 10. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	14 370 173	6 904 139	21 274 312	13 299 078	6 511 894	19 810 972
Emprunts et valeurs données en pension	0	37 398 898	37 398 898	0	32 934 526	32 934 526
Titres donnés en pension livrée (*)	0	1 579 443	1 579 443	0	1 496 954	1 496 954
Dettes rattachées	146 824	2 929	149 753	94 781	131 043	225 824
TOTAL	14 516 997	45 885 409	60 402 406	13 393 859	41 074 417	54 468 276

(*) Au 31/12/2021, le montant des pensions compensées est de 308 700 milliers d'euros ; au 31/12/2020, l'impact de cette compensation aurait été de 200 012 milliers d'euros.

Note 11. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	789 795	5 567 537	6 357 332	753 830	5 369 720	6 123 550
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	0	105 451	105 451	1	99 411	99 412
Comptes ordinaires	1 848 811	0	1 848 811	970 106	0	970 106
Comptes à terme et emprunts	857 000	2 838 912	3 695 912	500 000	1 834 810	2 334 810
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Centralisation CDC (*)	-6 335 454	0	-6 335 454	-6 000 482	0	-6 000 482
Dettes rattachées	0	-777	-777	-1	-224	-225
TOTAL	-2 839 848	8 511 123	5 671 275	-3 776 546	7 303 717	3 527 171

(*) Suite à l'amendement du règlement ANC 2014-07, les montants centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation viennent en déduction des dépôts d'épargne clientèle.

Note 12. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	13 871	178	14 049	13 340	213	13 553
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 538 036	4 173	3 542 209	3 464 190	4 795	3 468 985
Emprunts obligataires	7 838 943	49 571	7 888 514	7 112 556	48 408	7 160 964
TOTAL	11 390 850	53 922	11 444 772	10 590 086	53 416	10 643 502

UB

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
16/02/2007	35 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
02/04/2007	50 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
04/06/2007	50 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
11/06/2007	100 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
04/08/2010	11 000	Obligations internationales	12	4,65%
12/08/2011	22 000	Obligations internationales	18	E3M + 1,55%
31/10/2011	40 000	Obligations internationales	20	E3M
26/01/2015	500 000	Obligations internationales	8	1,00%
31/05/2017	500 000	Obligations internationales	7	1,25%
08/03/2018	19 000	Obligations internationales	12	1,85%
06/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,85%
21/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,06%
02/10/2018	5 000	Obligations internationales	23	3,00%
05/10/2018	500 000	Obligations internationales	5	0,88%
28/12/2018	12 000	Obligations internationales	15	1,86%
17/01/2019	500 000	Obligations internationales	6	1,38%
25/03/2019	10 000	Obligations internationales	20	2,64%
27/03/2019	10 000	Obligations internationales	15	1,91%
15/04/2019	500 000	Obligations internationales	7	1,63%
23/05/2019	500 000	Obligations internationales	10	1,13%
20/09/2019	144 531	Obligations internationales	10	3,50%
20/09/2019	42 355	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/09/2019	10 000	Obligations internationales	20	1,17%
03/10/2019	500 000	Obligations internationales	9	0,38%
14/10/2019	25 000	Obligations internationales	17	0,73%
22/01/2020	12 946	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2020	20 263	Obligations internationales	10	3,50%
11/03/2020	2 253	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/03/2020	10 000	Obligations internationales	5	0,25%
07/05/2020	750 000	Obligations internationales	7	0,88%
11/05/2020	14 015	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/05/2020	10 000	Obligations internationales	15	1,56%
08/06/2020	75 000	Obligations internationales	3	0,40%
11/06/2020	750 000	Obligations internationales	9	0,00%
18/06/2020	10 000	Obligations internationales	2	0,10%
08/07/2020	20 000	Obligations internationales	5	0,22%
15/09/2020	153 059	Obligations internationales	10	4,00%
15/09/2020	20 994	Obligations internationales	10	Taux indexé
28/10/2020	500 000	Obligations internationales	5	Taux indexé
09/11/2020	8 003	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/11/2020	7 867	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	14 206	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	34 837	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2021	500 000	Obligations internationales	12	0,88%
03/05/2021	39 390	Obligations internationales	8	Taux indexé
03/05/2021	20 916	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	151 932	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	33 058	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	39 802	Obligations internationales	10	Taux indexé
25/10/2021	500 000	Obligations internationales	10	0,88%
08/11/2021	11 087	Obligations internationales	10	Taux indexé
08/11/2021	33 429	Obligations internationales	10	Taux indexé
	7 838 943			

Note 13. Autres Passifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	8 043	3 656
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	153 406	163 846
Etat	56 039	85 133
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	68 917	51 817
Charges sociales	39 322	13 314
Versements sur titres restant à effectuer	62 177	63 662
Divers	-29 242	-15 444
TOTAL	358 662	365 984

Note 14. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	348 968	313 792
Produits constatés d'avance	120 284	141 545
Charges à payer	226 295	238 444
Comptes d'ajustement	4 470	6 947
Comptes de régularisation divers	7 831	2 059
TOTAL	707 848	702 787

Note 15. Provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations	31.12.2021
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 480	2 041	-	-251	-	6 270
Provisions pour engagement de retraite	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	326	1 828	-23	-	-	2 131
Provisions épargne-logement	60 800	-	-7 368	-	-	53 432
Autres provisions	8 455	2 249	-39	-2 660	-	8 005
Provisions pour charges de personnel	218	245	-67	-	-	396
TOTAL	74 279	6 363	-7 497	-2 911	-	70 234
Variation nette					-4 045	

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation de 0,89%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,30% et 8,11 % et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,56 % et 2,70 % Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

VB

Ventilation de la variation nette des provisions :

	31.12.2021	31.12.2020
Produit net bancaire	5 501	-1 378
Charges générales d'exploitation	334	33 565
Coût du risque	-1 790	-118
Impôt sur les sociétés	-	-
Exceptionnel	-	-
TOTAL	4 045	32 069

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement :

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 567 537	-53 385	5 369 720	-60 704
Ancienneté de moins de 4 ans	252 964	-4	281 184	-281
Ancienneté de 4 à 10 ans	3 604 405	-24 959	3 311 422	-28 318
Ancienneté de plus de 10 ans	1 710 168	-28 422	1 777 114	-32 105
Comptes épargne-logement	788 183	-	752 420	-
TOTAL	6 355 720	-53 385	6 122 140	-60 704

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	1 016	-1	1 635	-3
Comptes épargne-logement	8 157	-46	13 525	-93
TOTAL	9 173	-47	15 160	-96

Note 16. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité de remboursement anticipé
Titres subordonnés	500 000	eur	3,25%	01/06/2026	Tier 2 Capital	non
Titres subordonnés	500 000	eur	3,50%	09/02/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	1,88%	25/10/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	25 000	eur	3,81%	28/01/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	750 000	eur	3,38%	11/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	30 000	eur	3,40%	14/03/2031	Tier 2	oui
Titres super subordonnés	97 314	eur	CMS 10 + 0,10	05/07/2057	Tier 1 Capital	oui
Dettes rattachées	48 370					
TOTAL	2 450 684					

Note 17. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	1 258 075	-	-	1 258 075
PRIME D'EMISSION	5 438	-	737	6 175
TOTAL RESERVES	1 009 271	3 555	-	1 012 826
Réserve légale	206 452	3 555	-	210 007
Réserves facultatives et statutaires	751 801	-	-	751 801
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	51 018	-	-	51 018
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	4 532	13	-	4 545
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 697	-23 697	22 217	22 217
Intérêts versés sur parts sociales	-	20 129	-	-
TOTAL	2 301 013	-	22 954	2 303 838

Le capital est composé de 125 807 501 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 1 258 075 010 euros.

Note 18. Opérations avec les établissements du réseau

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Créances sur les établissements du réseau	18 422 688	18 175 407
A vue	13 354 570	13 560 215
A terme	5 068 118	4 615 192
Dettes sur les établissements du réseau	7 903 836	7 348 119
A vue	999 697	836 225
A terme	6 904 139	6 511 894

WS

Note 19. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	16 379 449	8 193 515	9 475 634	11 671 142	423 206	46 142 946
à vue	13 551 147	0	0	0	10 705	13 561 852
à terme	2 828 302	8 193 515	9 475 634	11 671 142	412 501	32 581 094
Créances sur la clientèle	1 504 408	38 755	128 016	873 990	1 718	2 546 887
créances commerciales	2 175	0	0	0	0	2 175
autres concours à la clientèle	1 313 289	38 755	128 016	873 990	798	2 354 848
comptes ordinaires débiteurs	188 944	0	0	0	920	189 864
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 171 482	1 458 539	5 721 850	1 855 988	37 990	10 245 849
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	15 198 095	3 589 805	23 330 504	18 134 249	149 753	60 402 406
à vue	14 370 173	0	0	0	146 824	14 516 997
à terme	827 922	3 589 805	23 330 504	18 134 249	2 929	45 885 409
Opérations avec la clientèle	634 942	1 331 712	2 750 071	849 876	104 674	5 671 275
comptes d'épargne à régime spécial	-3 324 678	482 655	2 466 827	397 074	105 451	127 329
à vue	-5 545 659	0	0	0	0	-5 545 659
à terme	2 220 981	482 655	2 466 827	397 074	105 451	5 672 988
autres dettes	3 959 620	849 057	283 244	452 802	-777	5 543 946
à vue	2 705 811	0	0	0	0	2 705 811
à terme	1 253 809	849 057	283 244	452 802	-777	2 838 135
Dettes représentées par un titre	1 480 628	1 835 134	3 363 009	4 712 079	53 922	11 444 772
bons de caisse	3 128	3 134	7 609	0	178	14 049
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 442 500	1 611 000	250 400	234 136	4 173	3 542 209
emprunts obligataires	35 000	221 000	3 105 000	4 477 943	49 571	7 888 514

Note 20. Actifs et passifs en devise

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2021 à 275 418 milliers d'euros et 240 683 milliers d'euros.

Note 21. Engagements de l'activité bancaire

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés	3 461 035	3 382 142
Engagements de financement	927 877	765 671
en faveur des établissements de crédit	353 350	361 350
en faveur de la clientèle	574 527	404 321
Engagements de garantie	2 523 579	2 609 384
d'ordre d'établissements de crédit	66 554	88 323
d'ordre de la clientèle	2 457 025	2 521 061
Engagements sur titres	9 579	7 087
autres engagements donnés	9 579	7 087
Engagements reçus	15 787 775	13 623 736
Engagements de financement	15 396 546	13 235 805
reçus des établissements de crédit	15 396 546	13 235 805
Engagements de garantie	214 241	185 959
reçus des établissements de crédit	214 241	185 959
Engagements sur titres	176 988	201 972
autres engagements reçus	176 988	201 972

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 13,35 millions d'euros.

Les engagements reçus comprennent la garantie reçue de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 0,1 millions d'euros au titre des prêts garantis par l'Etat distribués par Crédit Mutuel Arkéa.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif

	(En milliers d'euros)
	31.12.2021
Banque de France	16 388 150
Caisse des Dépôts et Consignations	748 443
Banque Européenne d'Investissement	630 308
Arkéa Home Loans SFH	4 911
Caisse de Refinancement de l'Habitat	2 128
Arkéa Public Sector SCF	-
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	2 000
TOTAL	17 775 940

UR

Note 22. Opérations sur instruments financiers à terme

Valeur nominale des contrats

Par nature

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL
OPERATIONS FERMES						
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
contrats de taux	-	-	-	-	-	-
contrats de change	-	-	-	-	-	-
autres opérations	63 972 509	-	63 972 509	59 784 582	-	59 784 582
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
accords de taux futurs	-	-	-	-	-	-
swaps de taux	24 067 289	-	24 067 289	25 262 586	-	25 262 586
swaps financiers	-	-	-	-	-	-
autres opérations	-	-	-	-	-	-
OPERATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux plancher/plafond	-	-	-	-	-	-
achetés	7 069 575	-	7 069 575	7 284 788	-	7 284 788
vendus	5 030 915	-	5 030 915	5 225 668	-	5 225 668
Options de taux, change et autres	-	-	-	-	-	-
achetées	808 663	-	808 663	368 218	-	368 218
vendues	808 663	-	808 663	368 218	-	368 218
TOTAL	101 757 614	-	101 757 614	98 294 060	-	98 294 060

Par durée restant à courir

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			
	- de 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
INSTRUMENTS DE TAUX	-	-	-	-
Marché de gré à gré	-	-	-	-
Swaps de taux	11 028 459	29 511 955	47 499 384	88 039 798
Contrats de taux plancher / plafond	2 347 973	5 956 187	3 796 330	12 100 490
Autres options	1 200 013	417 313	-	1 617 326
TOTAL	14 576 445	35 885 455	51 295 714	101 757 614

Juste valeur

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
INSTRUMENTS DE TAUX	-99 036	-210 172
AUTRES OPTIONS	-	-

Note 23. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (*)	1 201 474	-1 132 495	1 122 205	-1 069 406
Opérations avec la clientèle	28 514	-149 491	25 955	-147 392
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 288	-95 163	19 045	-85 047
Autres opérations	16 111	-21	10 185	-10
TOTAL	1 252 387	-1 377 170	1 177 390	-1 301 855

(*) dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 99 352 milliers d'euros au 31.12.2021 et 91 397 milliers d'euros au 31.12.2020

Note 24. Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Actions et autres titres à revenu variable	4 194	3 902
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	311 122	277 799
TOTAL	315 316	281 701

Note 25. Commissions

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	1	-2 957	1	-2 735
Opérations avec la clientèle	1 063	-28	688	-20
Opérations sur titres	580	-1 403	811	-821
Opérations de change	110	-	111	-55
Opérations sur hors-bilan	19 798	-55 145	13 850	-67 013
Prestations de services financiers	35 373	-37 350	36 577	-30 674
TOTAL	56 925	-96 883	52 038	-101 318

Note 26. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille

Portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	2 971	-3 050
Opérations sur Instruments financiers à terme	-321	-512
De taux d'intérêt	-321	-512
De cours de change	-	-
Divers	-	-
TOTAL	2 650	-3 562

Portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Opérations sur titres de placement	-	-
Plus-values de cession	59 155	44 404
Moins-values de cession	-6 202	-3 262
Dotations aux dépréciations	-9 136	-9 512
Reprises des dépréciations	10 084	8 853
TOTAL	53 901	40 483

Note 27. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Frais de personnel	-445 915	-355 837
Salaires et traitements	-243 787	-223 858
Charges sociales	-110 976	-56 443
dont charges de retraite	-23 823	23 423
Intéressement et participation	-87 153	-79 866
Intéressement et participation	-51 809	-37 064
Impôts et taxes afférentes	-39 343	-38 472
Autres frais administratifs	279 792	222 578
Impôts et taxes	-30 394	-29 621
Services extérieurs	-242 696	-224 652
Charges refacturées	552 882	476 851
TOTAL	-166 123	-133 259

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2021	31.12.2020
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 236	2 225
Cadres	3 350	3 223
TOTAL	5 586	5 448

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 141 milliers d'euros en 2021 (contre 976 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants (1) du groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 2 099 milliers d'euros (contre 6 235 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

(1) Jean-Pierre Denis du 1er janvier à son départ de l'entreprise, Julien Carmona du 4 juin au 31 décembre 2021, Hélène Bernicot et Anne Le Goff du 1er janvier au 31 décembre 2021, Bertrand Blanpain et Frédéric Laurent du 1er février au 31 décembre 2021.

Note 28. Coût du risque

		(En milliers d'euros)	
		31.12.2021	31.12.2020
CREANCES	Dotations	-561	-638
	Reprises utilisées	1 690	199
	Reprises devenues disponibles	14 238	973
	Récupération sur créances amorties	113	692
	Créances irrécouvrables couvertes	-1 690	-199
	Créances irrécouvrables non couvertes	-200	-22
RISQUES HORS-BILAN	Dotations	-2 041	-651
	Reprises utilisées	-	-
	Reprises devenues disponibles	251	533
TITRES	Dotations	-11 700	-
	Reprises	902	500
PROVISIONS POUR AUTRES	Dotations	-	-
RISQUES ET CHARGES	Reprises	-	-
SOLDE		1 002	1 387

Note 29. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)					
	Dotations aux dépréciations	Moins-values de cessions	Reprises des dépréciations	Plus-values de cessions	31.12.2021
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-1	-	863	862
Participations, autres titres détenus à long terme	-3 750	-1 938	15 824	-	10 136
Parts dans les entreprises liées	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	-3 750	-1 939	15 824	863	10 998

Note 30. Résultat Exceptionnel

(En milliers d'euros)		
	31.12.2021	31.12.2020
Péréquation versée	-	-3 971
Divers	-1 999	-5 980
Produits exceptionnels divers	653	45 000
TOTAL	-1 346	35 049

Note 31. Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)		
	31.12.2021	31.12.2020
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-56 586	-42 136
Apport des filiales intégrées	142 285	142 062
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	-1	-3
TOTAL	85 698	99 923
sur résultat courant	-	-
sur résultat exceptionnel	-	-
Résultat avant impôt et FRBG	51 826	-7 076

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

VB

Note 32. Intégration Fiscale

Crédit Mutuel Arkéa est la société mère d'un groupe fiscalement intégré au sens des dispositions des articles 223 et suivants du code général des impôts. Ce groupe comprend sur l'exercice 2021 : Arkéa, Arkéa Assistance, Arkéa Banking Services, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Bourse Retail, Arkéa Capital Holding, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Direct Bank, Arkéa Foncière, Arkéa Lending Services, Arkéa SCD, Arkéa Sécurité, Château Calon Ségur, Château Siaurac and Co, Les Terroirs de Suravenir, Financo, Nextalk, Nouvelle Vague, Suravenir, Suravenir Assurances.

Son périmètre a évolué au 1er janvier 2021 avec l'entrée d'Arkéa Foncière et Château Siaurac and Co.

Note 33. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 34. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site :

http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels

Note 35. Rapport de Gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon / BREST

Certifié conforme
6/10/2022


CREDIT MUTUEL ARKEA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale
CREDIT MUTUEL ARKEA
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société du Crédit Mutuel Arkéa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe aux comptes annuels sont les suivants :

- l'émission de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission obligataires ;
- la réalisation de missions RSE ;
- l'émission d'attestations d'informations comptables et financières ;
- des revues de conformité réglementaire.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées** – Note 6 et « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des annexes sur les comptes annuels

Risque identifié

Les postes « Participations et autres titres détenus à long-terme » et « Parts dans les entreprises liées » sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette de 5 679 millions d'euros (dont 46 M€ de dépréciation).

Comme indiqué dans la note « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels, ils sont comptabilisés pour la valeur la plus faible entre le coût d'achat hors frais d'acquisition et la valeur d'utilité.

Dans le contexte évolutif de la crise de la Covid-19 impactant les résultats et projections financières du groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'entité doit s'assurer de la présence ou non d'indices de pertes de valeur sur ces titres, notamment sur leur prise en compte dans les prévisions réalisées dans les plans d'affaires et sur les variables prises pour l'actualisation des flux en découlant.

La comparaison entre la valeur nette comptable des titres et leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation.

La valeur d'utilité fait l'objet d'une évaluation annuelle qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et des hypothèses macroéconomiques, notamment :

- Le recours à l'actif net réévalué ;
- Le recours à l'évaluation des fonds propres s'appuyant sur des données actuarielles ;
- Le recours à la méthode de la rentabilité future escomptée qui s'appuie sur des données prévisionnelles ainsi qu'un taux d'actualisation et un taux de croissance à l'infini ;

Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments pertinents à prendre en compte.

Compte tenu de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Nous avons analysé le processus mis en place par Crédit Mutuel Arkéa pour identifier l'éventuel besoin de dépréciation des titres de participation et évaluer ces dépréciations le cas échéant, ainsi que les contrôles mis en œuvre relatifs à ce processus.

Nos principaux travaux ont été réalisés en mobilisant nos experts en valorisation et ont consisté en :

- une analyse de la justification des méthodes d'évaluation utilisées par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité des participations et des entreprises liées ;
- une analyse technique de la construction d'une sélection de modèles de valorisations ainsi que la revue des hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers retenus ;
- une revue critique d'une sélection de plans d'affaires prévisionnels établis par les directions des entités concernées, et approuvés par le Conseil d'administration et apprécié la pertinence du processus budgétaire en réalisant une comparaison des réalisations avec les budgets antérieurs. Une attention particulière a été portée aux impacts de la crise Covid-19 qui ont été mis à jour dans ces plans prévisionnels.
- Une revue des analyses de sensibilités conduites à la fois sur les paramètres financiers et sur les plans d'affaires
- La réalisation d'une contre valorisation sur une sélection d'entité

Enfin nous avons validé les informations communiquées par Crédit Mutuel Arkéa portant sur les titres de participations, figurant en note 6 de l'annexes des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT MUTUEL ARKEA par votre Assemblée générale, le 11 mai 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et le 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

 Pierre CLAVIE

Pierre CLAVIE

 Anne-Elisabeth PANNIER

Anne-Elisabeth PANNIER



Jean-Marc MICKELER

Comptes au 31 décembre 2021

Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes sociaux du 31.12.2021

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales	1	15 252 073	12 301 261
Effets publics et valeurs assimilées	2	2 833 605	3 997 390
Créances sur les établissements de crédit	3	46 142 946	42 268 326
Opérations avec la clientèle	4	2 546 887	660 938
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	10 245 849	8 886 486
Actions et autres titres à revenu variable		198 905	154 552
Participations et autres titres détenus à long terme	6	342 459	371 806
Parts dans les entreprises liées	6	5 337 076	5 053 719
Immobilisations incorporelles	7	13 508	14 378
Immobilisations corporelles	7	140 868	140 629
Autres actifs	8	697 030	848 587
Comptes de régularisation	9	381 579	443 421
Total		84 132 785	75 141 493

Passif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers les établissements de crédit	10	60 402 406	54 468 276
Opérations avec la clientèle	11	5 671 275	3 527 171
Dettes représentées par un titre	12	11 444 772	10 643 502
Autres passifs	13	358 662	365 984
Comptes de régularisation	14	707 848	702 787
Provisions	15	70 234	74 279
Dettes subordonnées	16	2 450 684	2 450 723
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		723 066	607 758
Capitaux propres hors FRBG	17	2 303 838	2 301 013
Capital souscrit		1 258 075	1 258 075
Primes d'émission		6 175	5 438
Réserves		1 012 826	1 009 271
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 545	4 532
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		22 217	23 697
Total		84 132 785	75 141 493

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés	21	3 461 035	3 382 142
Engagements de financement		927 877	765 671
Engagements de garantie		2 523 579	2 609 384
Engagements sur titres		9 579	7 087
Engagements reçus	21	15 787 775	13 623 736
Engagements de financement		15 396 546	13 235 805
Engagements de garantie		214 241	185 959
Engagements sur titres		176 988	201 972
Instruments financiers à terme	22	101 757 614	98 294 060

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés	23	1 252 387	1 177 390
Intérêts et charges assimilés	23	-1 377 170	-1 301 855
Revenus des titres à revenu variable	24	315 316	281 701
Commissions (produits)	25	56 925	52 038
Commissions (charges)	25	-96 883	-101 318
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	2 650	-3 562
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	53 901	40 483
Autres produits d'exploitation bancaire		10 407	3 579
Autres charges d'exploitation bancaire		-5 439	-5 486
PRODUIT NET BANCAIRE		212 094	142 970
Charges générales d'exploitation	27	-166 123	-133 259
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-4 798	-4 448
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		41 173	5 263
Coût du risque	28	1 002	1 387
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		42 175	6 650
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	29	10 998	-48 774
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		53 173	-42 124
Résultat exceptionnel	30	-1 346	35 049
Impôt sur les bénéfices	31	85 698	99 923
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-115 308	-69 151
RÉSULTAT NET		22 217	23 697

Annexe

Comptes sociaux du 31.12.2021

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives. Elle est régie par :

- La loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- Les articles L231-1 à L231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- Les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- Les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- Les articles L512-55 à L512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- Les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur

Faits marquants de l'exercice

Depuis le début de la crise sanitaire, Crédit Mutuel Arkéa est totalement mobilisé pour aider ses clients à traverser la crise. Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur son modèle d'affaires, son ancrage au plus près de ses territoires et une structure financière robuste pour accompagner ses clients.

Le résultat, après dotation de 115 M€ au FRBG, ressort à 22.2M€ au 31 décembre 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

A l'exception des notes 3 et 10, les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

Contexte

Conformément aux recommandations et observations émises par l'ANC le 24 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de la pandémie de la Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, les comptes de Crédit Mutuel Arkéa sont établis selon la méthode ciblée.

La méthode consiste à présenter les principaux impacts jugés pertinents de l'événement Covid-19 sur le compte de résultat et le bilan de la société.

Crise sanitaire liée à la COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a peu impacté la performance de l'entité sur l'exercice écoulé.

Les impacts financiers liés à la crise sanitaire du Covid-19 ne peuvent être distingués des variations liées aux autres impacts.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux règles précisées dans les articles L211-36 et suivants du code monétaire et financier, les opérations de pension entre établissements se retrouvant dans la situation où ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la même contrepartie sont compensées. Le montant des compensations des pensions impacte les postes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Le détail de cet impact figure dans les notes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Lorsque les paiements des échéances ont repris de manière régulière, les créances sont reclassées en encours sains. Les créances restructurées dont la probabilité de recouvrement est jugée suffisante figurent également en encours sains.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire. Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

La perte prévisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut et de la valeur de la garantie.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisé, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs, la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte « créances irrécouvrables ».

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

La différence positive entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » ou de la catégorie "titres de transaction" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés. La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Les « autres titres détenus à long terme » sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité, pour chaque titre, s'appuie sur des méthodes d'évaluation fondée soit sur des approches de marché (multiples, benchmarks sectoriels, ...), des approches par les résultats (actualisation des flux futurs, DCF - Discounted Cash-Flows, DDM - Dividend Discount Model, ...) ou des approches par les coûts (actif net réévalué), permettant ainsi d'apprécier les perspectives de rentabilité. Pour les titres cotés sur un marché actif, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse moyen observé sur le dernier mois.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Zone de jugement et d'estimation

La détermination des justes valeurs des titres de capitaux propres en portefeuille est déterminée notamment en appliquant les recommandations de l'IPEV Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation) :

- les effets de la crise sanitaire et ses conséquences économiques sont pris en compte
- La juste valeur est établie sur la base des informations connues et connaissables à date d'évaluation
- Les mesures gouvernementales (dont les mesures trésorerie) sont intégrées si elles sont assurées
- Le poids relatif des transactions récentes doit être considéré pour réaliser l'évaluation
- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché dans l'environnement actuel

Instruments de taux

Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et

produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêté.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clots et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ces évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Conformément à la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, l'application anticipée est possible pour les exercices clos à compter du 30 juin 2021. La société n'a pas opté pour cette application anticipée.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire. Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux ».

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion

officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Péréquation

Crédit Mutuel Arkéa n'a pas participé au mécanisme de péréquation interne aux entités mutualistes de Crédit Mutuel Arkéa au cours de cet exercice.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Caisses, Banques Centrales

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	19 411	19 004
Banques centrales	15 232 662	12 282 257
TOTAL	15 252 073	12 301 261

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Placement	Investissement	Total	Placement	Investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	2 457 314	374 939	2 832 253	3 609 177	382 720	3 991 897
Créances rattachées	2 263	1 200	3 463	4 504	1 196	5 700
TOTAL BRUT	2 459 577	376 139	2 835 716	3 613 681	383 916	3 997 597
Dépréciations	-2 111		-2 111	-207		-207
TOTAL NET	2 457 466	376 139	2 833 605	3 613 474	383 916	3 997 390
Plus et moins-values latentes	43 054	23 815	66 869	68 555	18 072	86 627
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	31 306	15 216	46 522	24 853	8 793	33 646

En 2021, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres et aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	13 551 147		13 551 147	13 736 946		13 736 946
Prêts, valeurs reçues en pension (*)		32 168 593	32 168 593		28 093 728	28 093 728
Créances rattachées	10 705	412 501	423 206	-1	437 653	437 652
TOTAL	13 561 852	32 581 094	46 142 946	13 736 945	28 531 381	42 268 326

(*) Au 31/12/2021, le montant des pensions compensées est de 308 700 milliers d'euros ; au 31/12/2020, l'impact de cette compensation aurait été de 200 012 milliers d'euros.

L'épargne centralisée présentée dans les créances sur les établissements de crédit correspond au montant à payer à la Caisse des Dépôts et Consignation au titre du dernier appel du mois.

Actifs subordonnés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Créances sur les établissements de crédit	439 765	1 040 175

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Créances commerciales	2 062	1 898
Créances rattachées	0	0
Prêts et crédits	2 352 930	475 809
Créances rattachées	798	788
Comptes ordinaires	188 742	180 192
Créances rattachées	920	533
Créances douteuses	13 681	29 339
Créances rattachées	3 868	3 920
Dépréciations	-16 114	-31 541
TOTAL	2 546 887	660 938

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte de Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 3 408 041 milliers d'euros en 2021.

Dépréciations et provisions sur le risque de crédit constituées sur les opérations avec la clientèle :

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2021
Dépréciations déduites de l'actif	31 541	626	-16 053	0	16 114
Provisions inscrites au passif	4 664	2 256	-403	0	6 517
au titre des engagements par signature	4 480	2 041	-251	0	6 270
au titre des créances clientèle	184	215	-152	0	247
TOTAL	36 205	2 882	-16 456	0	22 631

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

	31.12.2021				31.12.2020			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	10 018 098	193 743	10 211 841	-	8 652 331	194 186	8 846 517
Créances rattachées	-	37 907	83	37 990	-	41 954	83	42 037
TOTAL BRUT	-	10 056 005	193 826	10 249 831	-	8 694 285	194 269	8 888 554
Dépréciations	-	-3 982	-	-3 982	-	-2 068	-	-2 068
TOTAL NET	-	10 052 023	193 826	10 245 849	-	8 692 217	194 269	8 886 486
Plus et moins-values latentes	-	22 683	-1 813	20 870	-	64 423	3 393	67 816
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	70 601	989	71 590	-	63 331	546	63 877

En 2021, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Note 6. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Participations					
Valeur brute	289 722	3 515	-29 115		264 122
Dépréciations	-13 348	-1 402	3 812		-10 938
Valeur nette	276 374	2 113	-25 303		253 184
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	95 985	8 749	-277	-14 523	89 934
Dépréciations	-553	-210	104		-659
Valeur nette	95 432	8 539	-173	-14 523	89 275
Entreprises liées					
Valeur brute	4 788 161	263 354		7 822	5 059 337
Mali affecté	312 390				312 390
Dépréciations	-46 832	-3 539	15 720		-34 651
Valeur nette	5 053 719	259 815	15 720	7 822	5 337 076

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 1 828 427 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2021.

Liste des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (SOCIÉTÉS DÉTENUES À PLUS DE 50 %)			
SURAVENIR (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	2 072 070	169 588
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	1 419 066	109 852
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (1) 1, rue Dôme BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	298 858	13 898
SURAVENIR ASSURANCES (1) 2, rue Vasco de Gama - 44800 ST HERBLAIN	100,00%	193 883	45 676
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	193 202	-6 180
FEDERAL FINANCE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	170 443	34 855
FINANCO (1) 335, rue Antoine de Saint - Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	140 953	12 298
FEDERAL EQUIPEMENTS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	132 856	-27
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	100,00%	101 756	1 467
MONEXT (1) Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 PARIS LA DEFENSE - CEDEX	100,00%	89 920	14 850
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP (1) 1 RUE LOUIS LICHOU 29480 LE RELECQ-KERHUON	100,00%	81 716	-1 850
ARKEA PUBLIC SECTOR SFH (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	76 375	2 407
ARKEA BANKING SERVICES (1) Place de la pyramide - Tour Ariane La défense - 92800 PUTEAUX	100,00%	41 813	-3 484
ARKEA CREDIT BAIL (1) 3, Avenue d'Alphasis - 35760 SAINT GREGOIRE	100,00%	23 737	-6 031
NOUVELLE VAGUE, (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	100,00%	14 293	-13 240
IZIMMO (1) 3, rue Edouard BELIN, 29200 BREST	100,00%	2 646	525
LEETCHI SA (1) 4, Rue de la tour des dames - 75009 PARIS CEDEX	100,00%	-3 301	-2 527
ARKEA BOURSE RETAIL (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	418 094	27 433
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON / BREST	99,99%	303 836	40 445
ARKEA FONCIERE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	98,08%	122 097	4 450
PUMPKIN (1) 26 Rue des ponts de Comines 59800 LILLE	94,98%	-8 989	-12 644
BUDGET INSIGHT (1) 84 Rue Beaubourg 75003 PARIS	92,28%	2 355	-2 542

(En milliers d'euros)

Dénomination, adresse des sociétés	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFÉDÉRALE (1)(2) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ KERHUON / BREST	83,24%	179 733	4 033
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISES LIÉES (DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %)			
CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL (1) 46, rue du bastion - 75017 PARIS	20,15%	601 732	9 848
YOUNITED (3) 21 rue de Châteaudun – 75009 PARIS	18,47%	78 266	-19 574

(1) Données sociales non arrêtées et non auditées au 31/12/2021

(2) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(3) Données au 31/12/2020

Opérations avec les entreprises liées et les participations

(En milliers d'euros)

	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL				
ACTIF				
CAPITAL DETENU	73 266	72 657	3 428 804	3 231 168
AUTRES EMPLOIS				
Créances	4 747 669	4 399 276	27 294 950	21 853 801
Obligations et autres titres à revenu fixe			4 002 868	1 488 739
TOTAL EMPLOIS	4 820 935	4 471 933	34 726 622	26 573 708
PASSIF				
Dettes	59 363	42 948	30 979 170	26 885 814
Dettes représentées par des titres			11 283	11 283
TOTAL RESSOURCES	59 363	42 948	30 990 453	26 897 097
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement			623 162	608 426
De garantie			837 375	712 961
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			1 460 537	1 321 387
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie			214 245	185 959
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			214 245	185 959

Au 31.12.2021, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Note 7. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	38 178	142	-140	38 180
Amortissements	-23 800	-872	-	-24 672
MONTANT NET	14 378	-730	-140	13 508
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	214 978	9 513	-5 841	218 650
Amortissements	-74 349	-3 646	494	-77 501
Dépréciations	-	-281	-	-281
MONTANT NET	140 629	5 586	-5 347	140 868

Les immobilisations incorporelles sont composées à 18% de fonds commercial à fin 2021.

La société détient des terrains d'exploitation pour une valeur de 1 354 milliers d'euros.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Éléments constitutifs	Achat	Reçu en apport	Cessions	Montant global	Dépréciations
Fonds de commerce CRCMSO	-	6 738	-	6 738	-
Total	-	6 738	-	6 738	-

Note 8. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Etat	15 937	42 251
Prime épargne-logement	22 904	23 732
Impôts différés actifs	9	10
Opérations sur titres	-	1
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	13 630	1 132
Dépôts de garantie versés	572 089	714 432
Autres débiteurs divers	72 461	67 029
TOTAL	697 030	848 587

Note 9. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs à l'encaissement	87 938	89 312
Comptes d'ajustement	13 923	7 914
Primes émission TCN et emprunts obligataires	46 864	45 812
Charges constatées d'avance	52 711	53 720
Produits à recevoir	173 529	237 438
Comptes de régularisation divers	6 614	9 225
TOTAL	381 579	443 421

Note 10. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	14 370 173	6 904 139	21 274 312	13 299 078	6 511 894	19 810 972
Emprunts et valeurs données en pension	0	37 398 898	37 398 898	0	32 934 526	32 934 526
Titres donnés en pension livrée (*)	0	1 579 443	1 579 443	0	1 496 954	1 496 954
Dettes rattachées	146 824	2 929	149 753	94 781	131 043	225 824
TOTAL	14 516 997	45 885 409	60 402 406	13 393 859	41 074 417	54 468 276

(*) Au 31/12/2021, le montant des pensions compensées est de 308 700 milliers d'euros ; au 31/12/2020, l'impact de cette compensation aurait été de 200 012 milliers d'euros.

Note 11. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	789 795	5 567 537	6 357 332	753 830	5 369 720	6 123 550
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	0	105 451	105 451	1	99 411	99 412
Comptes ordinaires	1 848 811	0	1 848 811	970 106	0	970 106
Comptes à terme et emprunts	857 000	2 838 912	3 695 912	500 000	1 834 810	2 334 810
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Centralisation CDC (*)	-6 335 454	0	-6 335 454	-6 000 482	0	-6 000 482
Dettes rattachées	0	-777	-777	-1	-224	-225
TOTAL	-2 839 848	8 511 123	5 671 275	-3 776 546	7 303 717	3 527 171

(*) Suite à l'amendement du règlement ANC 2014-07, les montants centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation viennent en déduction des dépôts d'épargne clientèle.

Note 12. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	13 871	178	14 049	13 340	213	13 553
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 538 036	4 173	3 542 209	3 464 190	4 795	3 468 985
Emprunts obligataires	7 838 943	49 571	7 888 514	7 112 556	48 408	7 160 964
TOTAL	11 390 850	53 922	11 444 772	10 590 086	53 416	10 643 502

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
16/02/2007	35 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
02/04/2007	50 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
04/06/2007	50 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
11/06/2007	100 000	Obligations internationales	15	Taux indexé
04/08/2010	11 000	Obligations internationales	12	4,65%
12/08/2011	22 000	Obligations internationales	18	E3M + 1,55%
31/10/2011	40 000	Obligations internationales	20	E3M
26/01/2015	500 000	Obligations internationales	8	1,00%
31/05/2017	500 000	Obligations internationales	7	1,25%
08/03/2018	19 000	Obligations internationales	12	1,85%
06/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,85%
21/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,06%
02/10/2018	5 000	Obligations internationales	23	3,00%
05/10/2018	500 000	Obligations internationales	5	0,88%
28/12/2018	12 000	Obligations internationales	15	1,86%
17/01/2019	500 000	Obligations internationales	6	1,38%
25/03/2019	10 000	Obligations internationales	20	2,64%
27/03/2019	10 000	Obligations internationales	15	1,91%
15/04/2019	500 000	Obligations internationales	7	1,63%
23/05/2019	500 000	Obligations internationales	10	1,13%
20/09/2019	144 531	Obligations internationales	10	3,50%
20/09/2019	42 355	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/09/2019	10 000	Obligations internationales	20	1,17%
03/10/2019	500 000	Obligations internationales	9	0,38%
14/10/2019	25 000	Obligations internationales	17	0,73%
22/01/2020	12 946	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2020	20 263	Obligations internationales	10	3,50%
11/03/2020	2 253	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/03/2020	10 000	Obligations internationales	5	0,25%
07/05/2020	750 000	Obligations internationales	7	0,88%
11/05/2020	14 015	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/05/2020	10 000	Obligations internationales	15	1,56%
08/06/2020	75 000	Obligations internationales	3	0,40%
11/06/2020	750 000	Obligations internationales	9	0,00%
18/06/2020	10 000	Obligations internationales	2	0,10%
08/07/2020	20 000	Obligations internationales	5	0,22%
15/09/2020	153 059	Obligations internationales	10	4,00%
15/09/2020	20 994	Obligations internationales	10	Taux indexé
28/10/2020	500 000	Obligations internationales	5	Taux indexé
09/11/2020	8 003	Obligations internationales	10	Taux indexé
09/11/2020	7 867	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	14 206	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	34 837	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2021	500 000	Obligations internationales	12	0,88%
03/05/2021	39 390	Obligations internationales	8	Taux indexé
03/05/2021	20 916	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	151 932	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	33 058	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	39 802	Obligations internationales	10	Taux indexé
25/10/2021	500 000	Obligations internationales	10	0,88%
08/11/2021	11 087	Obligations internationales	10	Taux indexé
08/11/2021	33 429	Obligations internationales	10	Taux indexé
	7 838 943			

Note 13. Autres Passifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	8 043	3 656
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	153 406	163 846
Etat	56 039	85 133
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	68 917	51 817
Charges sociales	39 322	13 314
Versements sur titres restant à effectuer	62 177	63 662
Divers	-29 242	-15 444
TOTAL	358 662	365 984

Note 14. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	348 968	313 792
Produits constatés d'avance	120 284	141 545
Charges à payer	226 295	238 444
Comptes d'ajustement	4 470	6 947
Comptes de régularisation divers	7 831	2 059
TOTAL	707 848	702 787

Note 15. Provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2020	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations	31.12.2021
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 480	2 041	-	-251	-	6 270
Provisions pour engagement de retraite	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	326	1 828	-23	-	-	2 131
Provisions épargne-logement	60 800	-	-7 368	-	-	53 432
Autres provisions	8 455	2 249	-39	-2 660	-	8 005
Provisions pour charges de personnel	218	245	-67	-	-	396
TOTAL	74 279	6 363	-7 497	-2 911	-	70 234
Variation nette					-4 045	

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation de 0,89%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,30% et 8,11 % et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,56 % et 2,70 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Ventilation de la variation nette des provisions :

	31.12.2021	31.12.2020
Produit net bancaire	5 501	-1 378
Charges générales d'exploitation	334	33 565
Coût du risque	-1 790	-118
Impôt sur les sociétés	-	-
Exceptionnel	-	-
TOTAL	4 045	32 069

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement :

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 567 537	-53 385	5 369 720	-60 704
Ancienneté de moins de 4 ans	252 964	-4	281 184	-281
Ancienneté de 4 à 10 ans	3 604 405	-24 959	3 311 422	-28 318
Ancienneté de plus de 10 ans	1 710 168	-28 422	1 777 114	-32 105
Comptes épargne-logement	788 183	-	752 420	-
TOTAL	6 355 720	-53 385	6 122 140	-60 704

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	1 016	-1	1 635	-3
Comptes épargne-logement	8 157	-46	13 525	-93
TOTAL	9 173	-47	15 160	-96

Note 16. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité de remboursement anticipé
Titres subordonnés	500 000	eur	3,25%	01/06/2026	Tier 2 Capital	non
Titres subordonnés	500 000	eur	3,50%	09/02/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	1,88%	25/10/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	25 000	eur	3,81%	28/01/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	750 000	eur	3,38%	11/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	30 000	eur	3,40%	14/03/2031	Tier 2	oui
Titres super subordonnés	97 314	eur	CMS 10 + 0,10	05/07/2057	Tier 1 Capital	oui
Dettes rattachées	48 370					
TOTAL	2 450 684					

Note 17. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	1 258 075	-	-	1 258 075
PRIME D'EMISSION	5 438	-	737	6 175
TOTAL RESERVES	1 009 271	3 555	-	1 012 826
Réserve légale	206 452	3 555	-	210 007
Réserves facultatives et statutaires	751 801	-	-	751 801
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	51 018	-	-	51 018
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 532	13	-	4 545
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 697	-23 697	22 217	22 217
Intérêts versés sur parts sociales	-	20 129	-	-
TOTAL	2 301 013	-	22 954	2 303 838

Le capital est composé de 125 807 501 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 1 258 075 010 euros.

Note 18. Opérations avec les établissements du réseau

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Créances sur les établissements du réseau	18 422 688	18 175 407
A vue	13 354 570	13 560 215
A terme	5 068 118	4 615 192
Dettes sur les établissements du réseau	7 903 836	7 348 119
A vue	999 697	836 225
A terme	6 904 139	6 511 894

Note 19. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	16 379 449	8 193 515	9 475 634	11 671 142	423 206	46 142 946
à vue	13 551 147	0	0	0	10 705	13 561 852
à terme	2 828 302	8 193 515	9 475 634	11 671 142	412 501	32 581 094
Créances sur la clientèle	1 504 408	38 755	128 016	873 990	1 718	2 546 887
créances commerciales	2 175	0	0	0	0	2 175
autres concours à la clientèle	1 313 289	38 755	128 016	873 990	798	2 354 848
comptes ordinaires débiteurs	188 944	0	0	0	920	189 864
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 171 482	1 458 539	5 721 850	1 855 988	37 990	10 245 849
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	15 198 095	3 589 805	23 330 504	18 134 249	149 753	60 402 406
à vue	14 370 173	0	0	0	146 824	14 516 997
à terme	827 922	3 589 805	23 330 504	18 134 249	2 929	45 885 409
Opérations avec la clientèle	634 942	1 331 712	2 750 071	849 876	104 674	5 671 275
comptes d'épargne à régime spécial	-3 324 678	482 655	2 466 827	397 074	105 451	127 329
à vue	-5 545 659	0	0	0	0	-5 545 659
à terme	2 220 981	482 655	2 466 827	397 074	105 451	5 672 988
autres dettes	3 959 620	849 057	283 244	452 802	-777	5 543 946
à vue	2 705 811	0	0	0	0	2 705 811
à terme	1 253 809	849 057	283 244	452 802	-777	2 838 135
Dettes représentées par un titre	1 480 628	1 835 134	3 363 009	4 712 079	53 922	11 444 772
bons de caisse	3 128	3 134	7 609	0	178	14 049
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 442 500	1 611 000	250 400	234 136	4 173	3 542 209
emprunts obligataires	35 000	221 000	3 105 000	4 477 943	49 571	7 888 514

Note 20. Actifs et passifs en devise

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2021 à 275 418 milliers d'euros et 240 683 milliers d'euros.

Note 21. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés	3 461 035	3 382 142
Engagements de financement	927 877	765 671
en faveur des établissements de crédit	353 350	361 350
en faveur de la clientèle	574 527	404 321
Engagements de garantie	2 523 579	2 609 384
d'ordre d'établissements de crédit	66 554	88 323
d'ordre de la clientèle	2 457 025	2 521 061
Engagements sur titres	9 579	7 087
autres engagements donnés	9 579	7 087
Engagements reçus	15 787 775	13 623 736
Engagements de financement	15 396 546	13 235 805
reçus des établissements de crédit	15 396 546	13 235 805
Engagements de garantie	214 241	185 959
reçus des établissements de crédit	214 241	185 959
Engagements sur titres	176 988	201 972
autres engagements reçus	176 988	201 972

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 13,35 millions d'euros.

Les engagements reçus comprennent la garantie reçue de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 0,1 millions d'euros au titre des prêts garantis par l'Etat distribués par Crédit Mutuel Arkéa.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021
Banque de France	16 388 150
Caisse des Dépôts et Consignations	748 443
Banque Européenne d'Investissement	630 308
Arkéa Home Loans SFH	4 911
Caisse de Refinancement de l'Habitat	2 128
Arkéa Public Sector SCF	-
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	2 000
TOTAL	17 775 940

Note 22. Opérations sur instruments financiers à terme

Valeur nominale des contrats

Par nature

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL
OPERATIONS FERMES						
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
contrats de taux	-	-	-	-	-	-
contrats de change	-	-	-	-	-	-
autres opérations	63 972 509	-	63 972 509	59 784 582	-	59 784 582
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
accords de taux futurs	-	-	-	-	-	-
swaps de taux	24 067 289	-	24 067 289	25 262 586	-	25 262 586
swaps financiers	-	-	-	-	-	-
autres opérations	-	-	-	-	-	-
OPERATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
achetées	-	-	-	-	-	-
vendues	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux plancher/plafond	-	-	-	-	-	-
achetés	7 069 575	-	7 069 575	7 284 788	-	7 284 788
vendus	5 030 915	-	5 030 915	5 225 668	-	5 225 668
Options de taux, change et autres	-	-	-	-	-	-
achetées	808 663	-	808 663	368 218	-	368 218
vendues	808 663	-	808 663	368 218	-	368 218
TOTAL	101 757 614	-	101 757 614	98 294 060	-	98 294 060

Par durée restant à courir

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			
	- de 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans	TOTAL
INSTRUMENTS DE TAUX	-	-	-	-
Marché de gré à gré	-	-	-	-
Swaps de taux	11 028 459	29 511 955	47 499 384	88 039 798
Contrats de taux plancher / plafond	2 347 973	5 956 187	3 796 330	12 100 490
Autres options	1 200 013	417 313	-	1 617 326
TOTAL	14 576 445	35 885 455	51 295 714	101 757 614

Juste valeur

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
INSTRUMENTS DE TAUX	-99 036	-210 172
AUTRES OPTIONS	-	-

Note 23. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (*)	1 201 474	-1 132 495	1 122 205	-1 069 406
Opérations avec la clientèle	28 514	-149 491	25 955	-147 392
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 288	-95 163	19 045	-85 047
Autres opérations	16 111	-21	10 185	-10
TOTAL	1 252 387	-1 377 170	1 177 390	-1 301 855

(*) dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 99 352 milliers d'euros au 31.12.2021 et 91 397 milliers d'euros au 31.12.2020

Note 24. Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Actions et autres titres à revenu variable	4 194	3 902
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	311 122	277 799
TOTAL	315 316	281 701

Note 25. Commissions

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	1	-2 957	1	-2 735
Opérations avec la clientèle	1 063	-28	688	-20
Opérations sur titres	580	-1 403	811	-821
Opérations de change	110	-	111	-55
Opérations sur hors-bilan	19 798	-55 145	13 850	-67 013
Prestations de services financiers	35 373	-37 350	36 577	-30 674
TOTAL	56 925	-96 883	52 038	-101 318

Note 26. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille

Portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	2 971	-3 050
Opérations sur instruments financiers à terme	-321	-512
De taux d'intérêt	-321	-512
De cours de change	-	-
Divers	-	-
TOTAL	2 650	-3 562

Portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Opérations sur titres de placement	-	-
Plus-values de cession	59 155	44 404
Moins-values de cession	-6 202	-3 262
Dotations aux dépréciations	-9 136	-9 512
Reprises des dépréciations	10 084	8 853
TOTAL	53 901	40 483

Note 27. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Frais de personnel	-445 915	-355 837
Salaires et traitements	-243 787	-223 858
Charges sociales	-110 976	-56 443
dont charges de retraite	-23 823	23 423
Intéressement et participation	-87 153	-79 866
Intéressement et participation	-51 809	-37 064
Impôts et taxes afférentes	-39 343	-38 472
Autres frais administratifs	279 792	222 578
Impôts et taxes	-30 394	-29 621
Services extérieurs	-242 696	-224 652
Charges refacturées	552 882	476 851
TOTAL	-166 123	-133 259

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2021	31.12.2020
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 236	2 225
Cadres	3 350	3 223
TOTAL	5 586	5 448

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 141 milliers d'euros en 2021 (contre 976 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants (1) du groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 2 099 milliers d'euros (contre 6 235 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

(1) Jean-Pierre Denis du 1er janvier à son départ de l'entreprise, Julien Carmona du 4 juin au 31 décembre 2021, Hélène Bernicot et Anne Le Goff du 1er janvier au 31 décembre 2021, Bertrand Blanpain et Frédéric Laurent du 1er février au 31 décembre 2021.

Note 28. Coût du risque

(En milliers d'euros)

		31.12.2021	31.12.2020
CREANCES	Dotations	-561	-638
	Reprises utilisées	1 690	199
	Reprises devenues disponibles	14 238	973
	Récupération sur créances amorties	113	692
	Créances irrécouvrables couvertes	-1 690	-199
	Créances irrécouvrables non couvertes	-200	-22
RISQUES HORS-BILAN	Dotations	-2 041	-651
	Reprises utilisées	-	-
	Reprises devenues disponibles	251	533
TITRES	Dotations	-11 700	-
	Reprises	902	500
PROVISIONS POUR AUTRES	Dotations	-	-
RISQUES ET CHARGES	Reprises	-	-
	SOLDE	1 002	1 387

Note 29. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

	Dotations aux dépréciations	Moins-values de cessions	Reprises des dépréciations	Plus-values de cessions	31.12.2021
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-1	-	863	862
Participations, autres titres détenus à long terme	-3 750	-1 938	15 824	-	10 136
Parts dans les entreprises liées	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	-3 750	-1 939	15 824	863	10 998

Note 30. Résultat Exceptionnel

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Péréquation versée	-	-3 971
Divers	-1 999	-5 980
Produits exceptionnels divers	653	45 000
TOTAL	-1 346	35 049

Note 31 . Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-56 586	-42 136
Apport des filiales intégrées	142 285	142 062
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	-1	-3
TOTAL	85 698	99 923
sur résultat courant	-	-
sur résultat exceptionnel	-	-
Résultat avant impôt et FRBG	51 826	-7 076

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 32. Intégration Fiscale

Crédit Mutuel Arkéa est la société mère d'un groupe fiscalement intégré au sens des dispositions des articles 223 et suivants du code général des impôts. Ce groupe comprend sur l'exercice 2021 : Arkéa, Arkéa Assistance, Arkéa Banking Services, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Bourse Retail, Arkéa Capital Holding, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Direct Bank, Arkéa Foncière, Arkéa Lending Services, Arkéa SCD, Arkéa Sécurité, Château Calon Ségur, Château Siaurac and Co, Les Terroirs de Suravenir, Financo, Nextalk, Nouvelle Vague, Suravenir, Suravenir Assurances.

Son périmètre a évolué au 1er janvier 2021 avec l'entrée d'Arkéa Foncière et Château Siaurac and Co.

Note 33. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

Note 34. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site :

http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels

Note 35. Rapport de Gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon / BREST

CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
du 10 mai 2022 à CESSON SEVIGNE

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 10 mai à 16 Heures 15, les actionnaires du CREDIT MUTUEL ARKEA se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE à la Glaz Arena de Cesson-Sévigné (35510), chemin du Bois de la justice. Les actionnaires ont été convoqués par courrier électronique, l'avis de convocation ayant été également diffusé sur le site intranet Ark'envie.

Il a été établi une liste de présence émargée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien CARMONA, Président du Conseil d'administration.

Afin de constituer le bureau de l'Assemblée, Madame Stéphanie LEFEVRE, Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de BETTON et Monsieur Stéphan DUBEGUIER, Président de la Caisse de Crédit Mutuel de BORDEAUX CHARTRONS, sont nommés comme assesseurs, fonction qu'ils déclarent accepter.

Monsieur Cédric MALENGREAU, Directeur du Secrétariat général et de la Communication Institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa est désigné Secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée exacte et arrêtée par les membres du bureau permet de constater que 261 actionnaires représentant 261 voix sont présents ou représentés et qu'un vote par correspondance a été émis, sur un total de 313 actionnaires représentant 313 voix au jour de la convocation.

En conséquence, Monsieur le Président déclare que le quorum requis par les statuts est réuni pour délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire. Le quorum particulier requis par l'article L511-78 du Code monétaire financier, applicable à la 7^{ème} résolution est également réuni, l'Assemblée peut dès lors valablement statuer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes
- un exemplaire des statuts
- la feuille de présence
- le rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux 2021
- le rapport 2021 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- le document d'enregistrement universel 2021 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, les comptes globalisés et consolidés de l'exercice 2021
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2021
- les bilans et les comptes de résultat sociaux, globalisés et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021

DS DS DS DS
   

- le projet de résolutions
- le projet des statuts modifiés

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée dont les différents points sont successivement présentés et commentés :

A titre ordinaire

- Le rapport du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice 2021
- Le rapport 2021 du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- Le document d'Enregistrement Universel 2021 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur :
 - ☐ les comptes sociaux de l'exercice 2021
 - ☐ les opérations visées à l'article L 225-38 du Code du commerce
 - ☐ les comptes globalisés et consolidés 2021 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- L'approbation des comptes, du bilan de l'exercice 2021 et affectation du résultat
- La constatation de la variation du capital social
- L'approbation des comptes globalisés et consolidés 2021 du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- L'avis consultatif sur les rémunérations attribuées à la population des preneurs de risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- La fixation du plafonnement de la part variable de la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs non-salariés
- Le renouvellement partiel du Conseil d'administration

A titre extraordinaire

- La modification de l'article 14 des statuts
- La transformation de Crédit Mutuel Arkéa en société à mission et la modification corrélative des statuts

A titre ordinaire et extraordinaire

- Les pouvoirs pour formalités

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, l'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés ; et en ce qui concerne la résolution n°7, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés. L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Président ouvre ensuite les échanges par les points relatifs aux rapports sur les comptes sociaux de l'exercice 2021 et sur le gouvernement d'entreprise, puis par la présentation du document d'enregistrement universel. Les actionnaires ont pu prendre connaissance de ces différents rapports.

En l'absence d'observations sur ces différents documents, il propose ensuite d'examiner le point relatif aux rapports des Commissaires aux comptes.

A l'invitation du Président, Madame Anne-Elisabeth PANNIER, Commissaire aux comptes associée du cabinet Deloitte, communique à l'Assemblée la synthèse des travaux menés et

des rapports élaborés par le collège des commissaires aux comptes du groupe Arkéa. Les actionnaires ne formulent aucune observation.

Le Président propose aux actionnaires de fixer le taux de rémunération du capital social à 1,50% et d'affecter à la rémunération du capital, à la réserve légale et aux réserves facultatives et spéciales, le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à 22 216 694,14 euros (vingt-deux millions, deux cent seize mille six cent quatre vingt quatorze euros et quatorze centimes).

Le Conseil d'administration propose également aux actionnaires d'approuver les comptes globalisés et les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les actionnaires ne formulent aucune observation.

Le Président expose ensuite les résolutions relatives à la rémunération de la population régulée et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs non salariés, propose leur approbation par les actionnaires et demande s'il y a des questions. Les actionnaires ne formulent aucune observation.

Le Président informe ensuite les actionnaires de l'évolution de la composition du Conseil d'administration : 3 mandats d'administrateurs, tous issus de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest sont à renouveler : il s'agit des mandats de Mesdames Sophie Violleau, Valérie Moreau et Anne-Gaëlle Le Bail.

La Fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest propose leur renouvellement ainsi que la nomination de Monsieur Pascal Faugère, actuellement censeur, en qualité d'administrateur.

Par ailleurs, les mandats de Messieurs François Chatel et Michel Gourtay arrivent à leur terme et la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne propose les candidatures de Monsieur Erwan Meudec, administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Landerneau, et de Madame Sophie Langouët-Prigent, Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes St Anne St Martin.

Enfin, le Président propose aux actionnaires, avec l'agrément du Comité des nominations et de la gouvernance, de nommer Madame Isabelle Maury en qualité de censeur au sein du Conseil d'administration.

Le Président remercie ensuite MM. Chatel et Gourtay pour leur implication au sein du Conseil d'administration mais aussi des comités au sein desquels ils intervenaient et plus généralement pour leur contribution au rayonnement du Groupe et à la diffusion de ses valeurs.

Puis Messieurs Erwan MEUDEC, Pascal FAUGERE et Madame Isabelle MAURY prennent la parole pour exposer leurs parcours et leurs motivations en vue d'intégrer le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. M.MALENGREAU donne lecture de la déclaration de Madame Sophie LANGOUET-PRIGENT, absente lors de cette Assemblée générale.

L'ensemble des présentations de ces nouveaux candidats recueille les applaudissements nourris de la salle en conclusion de leurs propos.

Après ces échanges, à la demande du Président, Monsieur MALENGREAU en qualité de secrétaire du bureau de l'Assemblée met successivement aux voix, à l'aide de boîtiers électroniques, les résolutions suivantes :

A titre ordinaire

1^{ère} résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 236 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre.

2^{ème} résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 222 voix pour, 7 abstentions et 5 voix contre.

3^{ème} résolution

Affectation du résultat 2021, fixation du dividende

L'Assemblée générale constate que le résultat social de l'exercice 2021 s'élève à 22 216 694,14 € euros et, en conséquence, décide :

- de fixer le taux de rémunération du capital social à 1,50 %
- d'affecter comme suit et conformément aux statuts (art.29), ledit résultat de l'exercice :

. Réserve légale (15 % du résultat net)	3 332 504,12 €
. Rémunération du capital	18 871 125,00 €
. Réserve spéciale (article 238 bis AB CGI)	13 065,02 €

Il a été versé une rémunération de 1,80 % au titre de 2018, 1,70 % au titre de 2019 et 1,60% au titre de 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 226 voix pour, 12 abstentions et 12 voix contre.

4^{ème} RESOLUTION

Constatation de la variation du capital social sur l'exercice 2021

L'Assemblée générale constate que le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à la somme de 1 258 075 000,00 euros contre 1 258 075 010,00 € au 31 décembre 2020, soit une variation du capital social de – 10 euros sur la période.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 233 voix pour, 9 abstentions et 5 voix contre.

5^{EME} RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport annuel du groupe Crédit Mutuel Arkéa et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels globalisés et les comptes consolidés approuve les comptes globalisés et les comptes consolidés de l'exercice 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 235 voix pour, 8 abstentions et 3 voix contre.

6^{EME} RESOLUTION

Avis consultatif sur la rémunération versée en 2021 aux personnes régulées visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, consultée en application des dispositions de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, approuve l'enveloppe globale, déterminée sur base consolidée, des rémunérations d'un montant de 22 580 951 euros versées durant l'exercice 2021 à l'ensemble des collaborateurs constituant la population régulée - justifiant du statut de dirigeants effectifs ou appartenant aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 173 voix pour, 33 abstentions et 37 voix contre.

7^{ème} résolution

Reconduction de l'autorisation de porter la part variable de la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs non-salariés à 120% de la rémunération fixe

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par l'article L 511-78 du Code monétaire et financier décide que la part variable de la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs non-salariés du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir Mesdames Hélène Bernicot et Anne Le Goff, respectivement Directrice générale et Directrice générale déléguée, peut, sur décision du Conseil d'administration, être portée, au titre de l'exercice 2022, au maximum à 120% du montant de leur rémunération fixe.

Conformément à la résolution déjà adoptée le 11 mai 2021, l'Assemblée générale reconduit cette autorisation aux motifs qu'elle doit permettre (i) de maintenir, pour les deux dirigeantes concernées, la recherche d'objectifs financiers ambitieux pour le développement du Crédit Mutuel Arkéa en lien avec sa Raison d'être, et (ii) de conserver la flexibilité nécessaire entre les attributions de rémunération variable et la performance globale constatée.

Les montants de rémunération variable sont liés directement aux résultats économiques du groupe Crédit Mutuel Arkéa et prennent en considération l'évolution du coût du risque. Ils n'ont par conséquent pas d'impact significatif sur l'assise financière du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 149 voix pour, 37 abstentions et 55 voix contre.

8^{EME} RESOLUTION

Echéance du mandat de Monsieur Michel Gourtay en qualité d'administrateur (candidature de Monsieur Erwan Meudec)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel GOURTAY arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, et ne peut être renouvelé en application des dispositions statutaires, décide de nommer, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, Monsieur Erwan MEUDEC, pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 202 voix pour, 6 abstentions et 17 voix contre.

9^{EME} RESOLUTION

Démission de Monsieur François Chatel en qualité d'administrateur (candidature de Madame Sophie Langouët-Prigent)

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur François Chatel au jour de la présente Assemblée, conformément aux dispositions statutaires, et décide de nommer, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, Madame Sophie LANGOUET-PRIGENT, pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 205 voix pour, 8 abstentions et 21 voix contre.

10^{EME} RESOLUTION

Echéance du mandat de Madame Sophie Violleau en qualité d'administratrice – Proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Sophie VIOLLEAU arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 212 voix pour, 2 abstentions et 16 voix contre.

11^{EME} RESOLUTION

Echéance du mandat de Madame Valérie Moreau en qualité d'administratrice – Proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Valérie MOREAU arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 217 voix pour, 5 abstentions et 19 voix contre.

12^{EME} RESOLUTION

Echéance du mandat de Madame Anne-Gaëlle LE BAIL en qualité d'administratrice – Proposition de renouvellement

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Anne-Gaëlle LE BAIL arrive à échéance au jour de la présente Assemblée, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 205 voix pour, 4 abstentions et 12 voix contre.

13^{EME} RESOLUTION

Démission de Monsieur Pascal Faugère en qualité de censeur et candidature en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Pascal Faugère en qualité de censeur au jour de la présente Assemblée et décide, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de le nommer en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans.

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 213 voix pour, 8 abstentions et 19 voix contre.

14^{EME} RESOLUTION

Candidature de Madame Isabelle Maury en qualité de censeur

L'Assemblée générale, sur proposition du comité des nominations de Crédit Mutuel Arkéa, décide de nommer Madame Isabelle Maury en qualité de censeur au sein du conseil d'administration de la société, pour une durée de 3 ans,

Son mandat expirera le jour de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 215 voix pour, 9 abstentions et 15 voix contre.

A titre extraordinaire

15^{EME} RESOLUTION

Modification des statuts de la société pour tenir compte de la nouvelle dénomination des instances représentatives du personnel de l'entreprise

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 14 des statuts de la société comme suit :

Ancienne rédaction

« Article 14 : Le Conseil d'administration

1/ La société est administrée par un Conseil d'administration dont le nombre de membres pourra varier dans les limites légales. Ainsi, le Conseil comprend :

- des administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L 225-17 et L 225-18 du code de commerce ;
- des administrateurs représentants des salariés, désignés par le comité central d'entreprise en application des dispositions de l'article L225-27-1 du code de commerce.

.../... »

Nouvelle rédaction

« Article 14 : Le Conseil d'administration

1/ La société est administrée par un Conseil d'administration dont le nombre de membres pourra varier dans les limites légales. Ainsi, le Conseil comprend :

- des administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L 225-17 et L 225-18 du code de commerce ;
- des administrateurs représentants des salariés, désignés par le comité social et économique central en application des dispositions de l'article L225-27-1 du code de commerce.

.../... »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 224 voix pour, 18 abstentions et 6 voix contre.

16^{EME} RESOLUTION

Transformation de Crédit Mutuel Arkéa en société à mission et modification corrélative des statuts

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée générale extraordinaire approuve le projet de transformation du Crédit Mutuel Arkéa en société à mission et décide conséquemment :

- d'adopter un nouvel article statutaire numéro 7 intitulé « Raison d'être » et rédigé comme suit :

« Article 7 : Raison d'être

Le Crédit Mutuel Arkéa se dote, au sens de l'article 1835 du Code civil, de la Raison d'être suivante :

Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations.

Nous y contribuons en pratiquant une finance au service des territoires et de leurs acteurs, qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser.

À cette fin, nous avons fait le choix d'être une banque coopérative et collaborative qui favorise un partage équilibré de la valeur avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires. Une entreprise solidaire, éthique et inclusive, qui est attentive au respect de son environnement.

Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des solutions innovantes pour accompagner nos sociétaires et clients dans leurs projets de vie et répondre à leurs aspirations. »

- d'adopter un nouvel article statutaire numéro 8 intitulé « Objectifs sociaux et environnementaux » et rédigé comme suit :

« Article 8 : Objectifs sociaux et environnementaux »

En lien avec sa raison d'être, la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité, au sens du 2° de l'article L. 210-10 du Code de commerce, les objectifs sociaux et environnementaux suivants (la « mission ») :

- Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental – positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires*
- Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale*
- Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale*
- S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles*
- Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes*

Les stipulations mentionnées au présent article ne sauraient venir modifier, d'une quelconque manière, l'objet social tel qu'il est défini à l'article 6 des statuts. »

- d'adopter un nouvel article statutaire numéro 23 intitulé « Le Comité de mission » et rédigé comme suit :

« Article 23 : Le Comité de mission »

Il est établi un Comité de mission distinct des organes sociaux visés dans les présents statuts et dont les modalités de fonctionnement sont arrêtées par une charte de fonctionnement adoptée par le Conseil d'administration de la société (le « Comité de mission »).

Les membres du Comité de mission, dont le nombre ne peut être inférieur à 5 ou supérieur à 9, sont des personnes physiques désignées par le Conseil d'administration.

Un de ces membres au moins est désigné parmi les salariés de la société.

^{DS}
LS

^{DS}
DS

^{DS}
MC

^{DS}
CJ

La durée des fonctions de membre du Comité de mission est de 3 ans, renouvelable.

Les fonctions de membre du Comité de mission prennent fin par l'arrivée du terme du mandat, le décès, la démission ou la révocation par décision du Conseil d'administration. Lorsque le membre du Comité de mission est administrateur de la société, ses fonctions de membre du Comité de mission prennent fin lors de la fin de son mandat d'administrateur ; la rupture du contrat de travail met également fin au mandat du membre du comité de mission salarié de la société.

Le Comité de mission est chargé exclusivement du suivi de l'exécution de la mission mentionnée à l'article 8 des présents statuts. Il n'a aucun pouvoir de décision ou de représentation vis-à-vis des tiers.

Le Comité de mission présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'exécution de la mission fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, qui donne lieu à un avis joint au rapport mentionné ci-dessus.

Le Comité de mission procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer par la Direction générale tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission.

Dans ce cadre, le Comité de mission se saisit de toute question entrant dans son domaine de compétence. Il se réunit et délibère dans les conditions prévues par la charte de fonctionnement du Comité de mission. »

- de renuméroter consécutivement l'ensemble des articles et d'adapter les nouvelles numérotations dans les autres articles statutaires dont la rédaction demeure inchangée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 229 voix pour, 13 abstentions et 8 voix contre.

A titre ordinaire et extraordinaire

17^{EME} RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité exprimée soit 236 voix pour, 4 abstentions et 4 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale Mixte à 17 heures 00.

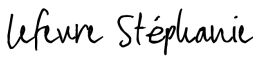
Le Secrétaire

Les Assesseurs

Le Président

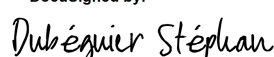
DocuSigned by:

9AC20BCD2058479...

DocuSigned by:

9BC63A59E8AA4A9...

DocuSigned by:

53EE7A980F3C4A8...

DocuSigned by:

9CD7DA1101444E5...